

Non, elle fut accordée sur-le-champ. Je pourrais citer nombre d'autres exemples. Je prétends donc que le traitement accordé à la minorité protestante de Québec aurait dû porter le gouvernement du Manitoba à se montrer beaucoup plus généreux envers la minorité catholique. Par conséquent je n'aime pas du tout ce règlement. Je le considère comme rien autre chose que la suprême violation d'un grand nombre d'autres promesses déjà violées. Lorsque ce territoire fut érigé en province le représentant de la reine promit à cette population, dans des termes que je pourrais citer, que tous les droits qu'elle possédait seraient respectés. Nous savons tous dans quelle position se trouve le gouvernement Greenway. Cela a été prouvé au delà de tout doute, par les affidavits produits dans l'appel au Conseil privé, et ces affidavits nous produisent la preuve d'une duplicité révoltante. Ces mêmes hommes ont eu l'audace d'aller trouver l'archevêque de Saint-Boniface et de lui promettre que dans aucune circonstance, on ne toucherait aux écoles séparées, et cela est prouvé par les témoignages les plus impartiaux. Cependant on n'a pas hésité par la suite, de violer délibérément ces promesses.

Qu'a-t-on vu encore ? Il est bon d'insister sur ces faits. Dans la législature du Manitoba, lorsqu'il s'est agi de modifier la constitution et d'abolir la chambre haute, les promesses les plus solennelles furent encore faites. Que disait le premier ministre, M. Davies ?

Il est possible que le Conseil soit une sauvegarde pour la minorité. Mais je puis assurer cette minorité que ses droits ne seront jamais méconnus dans cette province. Il y aura toujours un nombre suffisant de représentants anglais dans cette chambre qui insisteront pour que leurs concitoyens de langue française conservent leurs droits, pour protéger la minorité.

Et M. Luxton, disait :

Il y a des questions de sentiments qui tiennent au cœur de la population française, mais je puis leur donner l'assurance que les députés de langue anglaise ne voudront pas intervenir brutalement dans ces questions, si les députés de langue française sont assez patriotes pour appuyer le projet qui leur est soumis. Nous saurons reconnaître leur générosité et nous ne l'oublierons pas.

Et M. Royal disait :

Pour moi, il y a encore autre chose qui n'a pas été garanti par l'acte; je l'ai trouvé hier dans les paroles de MM. Davis et Northway et dans les applaudissements donnés par M. Brown aux sentiments exprimés par M. Luxton et M. Cornish.

Et M. McKay ajoutait :

Il me fait plaisir d'entendre les remarques si justes et si généreuses du premier ministre, du secrétaire provincial et de l'honorable député de Rockwood qui donne à la minorité cette confiance dans la majorité, et cette sécurité qui sera exprimée par leur vote sur cette question.

Toutes ces promesses ont été indignement violées, les engagements pris ont été foulés aux pieds.

Le ministre du Commerce (sir Richard Cartwright), s'imagine pouvoir disposer d'une question comme celle-là avec quelques badinages qui ne sont qu'une répétition de ce que nous avons entendu à la dernière session. Il se trompe. Cette question est des plus graves, dans laquelle l'honneur de l'Angleterre est en jeu. Le respect dû aux promesses faites par le représentant de la reine est une chose sérieuse pour nous, et lorsque le comité judiciaire du Conseil privé nous indique quels sont les droits de la minorité, cela ne prête guère au badinage.

Pour ma part, ce n'est pas ainsi que je regarde la question et je crois que les honorables députés

de la droite, qui représentent la province de Québec ne la traîteront pas en badinant, lorsque la population de cette province aura bien compris la nature de ce règlement.

Une provocation a été lancée à l'opposition. On nous a défie de proposer un amendement à l'adresse. Qu'on me permette de donner ma propre opinion sur ce point. Je ne me sens pas disposé à pousser la discussion aussi loin. Il y a dans cette Chambre un certain nombre d'hommes généreux qui, n'ayant aucun intérêt personnel à défendre la minorité, ont risqué leur avenir politique pour défendre ses droits, alors que beaucoup d'autres avaient succombé dans cette entreprise. Une sorte de délicatesse m'empêche de leur demander de nouveaux sacrifices. Je sais quel est le courant de l'opinion publique en ce moment. Je sais que la population est fatiguée d'entendre parler de cette question. Un grand nombre d'électeurs des députés qui se sont montrés les amis de la minorité désirent voir cesser cette controverse. Pendant la présente session je me suis abstenu d'en dire un seul mot à ces honorables députés qui ne partagent pas mes croyances religieuses. J'ai tenu simplement à faire consigner dans les archives du pays, ce que je pense du règlement. Ce règlement est une duperie, un simulacre qui ne satisfera jamais personne.

M. CASGRAIN : Mon intention n'est pas de retenir la Chambre bien longtemps, et je suis certain que les honorables députés de la droite vont apprendre cette nouvelle avec plaisir. Cependant, il y a dans l'adresse certains passages qui nécessitent certaines explications. Elle contient d'abord un paragraphe qui rencontre toutes mes sympathies ; c'est celui qui se rapporte au jubilé de Sa Majesté la Reine. Je suis fier d'être ici, ce soir, en ma qualité de Canadien-français pour rendre témoignage à la loyauté de mes compatriotes envers notre souveraine. Nuile part dans ses vastes domaines on ne rencontre plus de respect pour sa personne, plus d'admiration pour ses vertus, ou plus de dévouement à sa couronne que dans la province d'où je viens. Ce ne sont pas là de vaines paroles qu'on aime à prononcer en temps de paix, car l'histoire de ce pays nous enseigne qu'en temps de guerre la race canadienne-française a toujours été prête à prendre les armes pour la défense de la couronne d'Angleterre.

Nous ne pouvons oublier que sous son règne glo- rieux nous avons obtenu une somme de libertés civiles et religieuses, comparable à celle d'aucun autre peuple sur la surface du globe. Les généraux anglais ont conquis le pays par la force des armes, mais la manière juste et généreuse dont nous avons été traités par la reine d'Angleterre a conquis nos cœurs et sa mémoire ne périra jamais au milieu de notre population.

J'espère que rien ne sera épargné pour que notre beau Canada soit convenablement et dignement représenté lors de la célébration de ce joyeux événement et que notre premier ministre trouvera moyen d'assister en personne aux cérémonies qui auront lieu. Sa présence à Londres, en cette occasion, sera une preuve remarquable, non seulement de la merveilleuse expansion de l'Empire britannique, mais aussi de l'union et de l'harmonie qui existent entre toutes les races et toutes les croyances qui peuplent les colonies anglaises.

Si le premier ministre se rend en Angleterre pour cette circonstance, je n'hésite pas à dire qu'il ne